

Les droits humains sont la légitimité du policier



Frédéric Maillard

Quand on me demande pourquoi je consacre autant de temps à la police, j'explique que la police d'un Etat de droit est la pièce de voûte de l'édifice démocratique. Mais qu'on ne s'y trompe pas, il ne suffit pas d'invoquer les forces de l'ordre pour préserver ce bien commun.

Chez nos voisins, des banlieues s'enflamment. Chez nous, des braquages s'opèrent à l'arme lourde, nos rues deviennent dangereuses et l'immigration d'Afrique du Nord nous assaille.

Est-ce que ce sont de telles situations qui auraient porté à la guerre dans le passé? Cette ultime question, nous devons nous la poser. Si nous constatons qu'il n'en est rien, nous devons alors étudier le pourquoi et le comment.

Considérant que le crime a la place qu'on veut bien lui laisser, je préfère vous raconter une histoire, ou plutôt une contre-histoire. La mienne. Celle-ci débute dans le golfe de Guinée, en Afrique, se poursuit au Proche-Orient jusqu'en Europe du Sud-Est, en passant par l'Amérique du Sud et les Grandes Antilles. Là-bas, j'ai rencontré des enfants, des femmes et des hommes, brisés; à

cause des revendications de liberté et de survie qu'ils ont osé exprimer publiquement. Je me souviens, comme si c'était hier, des coups de feu, des cris, des hurlements, de la poussière. Lorsque j'enregistrais leurs témoignages, je songeais à mon village natal (fribourgeois), à mes proches et à nos rêves du jour après la nuit. Une aspiration inassouvie me serrait la gorge. Une quête qui me conduisait, de découvertes en heurts, aux abords du feu des guerres, des exactions, aux limites de l'inhumanité. Parce que l'inhumanité existe bien plus qu'on pourrait le croire et s'importe ou s'exporte, par portions, jusqu'ici, à Lausanne, ici, à Berlin, ici, à Amiens. Plusieurs de mes partenaires locaux

Toute pratique excessive peut engloûtir l'être si elle n'est pas réfléchie

ont été arrêtés, quelques-uns retrouvés traumatisés et défigurés sous la torture, d'autres portés disparus. Leurs bureaux étaient tous des agents d'Etat, policiers ou militaires, parfois les deux en un; des voyous organisés. Une soldatesque dressée en caserne d'isolement et condamnée, pour en sortir, à commettre l'innommable, sans autre mot d'ordre que la prise du pouvoir des premiers sur les autres. Ces agents portaient – et portent toujours – le même type d'uniformes que nos policiers et disposent, pour la plupart, des mêmes

outils de travail. Sans changer mon fusil d'épaule – on n'échappe pas à sa lignée d'ancêtres officiers mercenaires suisses ayant servi nations et royaumes étrangers des siècles durant –, j'ai compris alors que cette puissante malversation corporative deviendrait le mobile de mes futurs combats de vie. Et, depuis, je n'ai cessé d'arpenter les écoles militaires et surtout de police.

Parce que toute pratique excessive peut engloûtir l'être si elle n'est pas réfléchie, j'ai voulu comprendre l'action policière, avec soin et précision, dénicher le moindre motif inavouable, saisir à bras-le-corps cette fonction et surtout examiner pourquoi elle s'exerce de façon très différente d'un point à l'autre du globe. En effet, si on analyse de près les mécanismes institutionnels qui peuvent conduire un agent d'Etat policier à commettre des exactions, on découvre d'abord la vulnérabilité de l'être ayant rencontré des difficultés dans sa sphère privée. Puis apparaissent la nature de l'entraînement subi et les privations de sommeil, les menaces et sévices qui annihilent le sens critique de l'individu. Comme si le monde se refermait sur lui. La réalité devient celle qu'on lui impose. Autant d'oppressions qui couchent n'importe qui d'encre nous devant plus musclé que soi et vous contraignent à reproduire toutes les compromissions qui vous garantiront une bonne place dans la pyramide des avancements et des grades de l'organisation pervertie. Tous les ingrédients sont alors réunis pour vous vêtir d'une carapace... autorisant l'aff-

frontement violent plutôt que la résolution des problèmes. C'est connu, la coquille solide contient le cœur mou.

En situation de paix, sous nos latitudes, le policier est garant des droits humains, proclamés et conventionnés internationalement par l'Etat de droit qu'il représente. Dieu merci. Aucun autre agent d'Etat, plus que le policier, dans la réalité des opérations concrètes, dans la réalité de nos jours et de nos rues, ne détient si ouvertement le précieux constituant. Les droits humains sont donc la légitimité du policier et, en quelque sorte, ses vitamines. Ils ne se voient pas. Ils ne s'affichent pas dans les actions de maintien de l'ordre, dans les gardes à vue, les auditions et... font sourire en formation continue. Mais ils tiennent le corps policier en santé démocratique. Imaginons... imaginons, un seul instant, ce que deviendraient tous ces corps physiques et institutionnels s'ils souffraient de carences vitaminées... corps décharnés, décalcifiés, compensant leur manque de confiance avec toutes sortes de stéroïdes anabolisants... Imaginons: les circuits sanguins bouchés, embolies, thromboses et j'en passe. Imaginons encore le désastre des agents dopés, caméras greffées sur le front, sans discernement, sans valeurs ni références, machines à intervenir, à trancher; robotisés. Imaginons enfin l'édifice étatique, encouragé par la vindicte populaire, se séparant de ses droits, pierre par pierre, jour après jour, sans trop s'en rendre compte, stimulé par les peurs galopantes des

incivilités, de l'insécurité, triant, aliénant et débauchant les orientations culturelles, les revendications, les critiques.

Le corps social tient tout du corps humain biologique, à une autre échelle. L'un comme l'autre sont mortels. L'un comme l'autre sont agressés de l'extérieur. L'un comme l'autre se sentent impuissants face à l'accident, à la maladie, au cancer imprévu et foudroyant. L'un comme l'autre ne parviendront pas à franchir les obstacles de la vie sans la collaboration pluridisciplinaire (mon père a été guéri par un médecin dont il ignorait tout de ses savoirs). Il y a donc cet apprentissage du corps intérieur au sein du corps extérieur. Il y a nos anti-

Ne nous laissons pas tromper par les apparences et veillons à empêcher les dérives

corps qui nous épargnent du temps à vieillir pour découvrir que la force physique est aléatoire, que les intentions ne suffisent pas. Il y a ce mystère qu'est la vie, cette mortalité qui nous tient debout et nous invite à la résolution chaque matin, dans l'idée d'un meilleur recommencement. Sans ces contraintes de vie, sans cette fragilité existentielle, aurions-nous le courage de vaincre les problèmes, aurions-nous l'idée et la volonté de dresser des projets de bien public, de combattre l'abus de pouvoir? Certainement pas. A quoi bon?

La démocratie subsiste parce qu'elle est sensible, parce que les agressions développent son immunité et l'empêchent de sombrer dans la facilité et, pire, de se soumettre aux idéologies évanescences de quelques justiciers improvisateurs. Quant à la police d'Etat, elle n'échappe pas non plus à cette règle de vie. Dotée d'exceptionnels attributs de coercition et d'investigation, notre police mettrait en danger sa santé constitutive si elle ne maîtrisait pas de tels pouvoirs. La proportionnalité et la non-discrimination négative sont ses maîtrises. Elles sont fondées sur l'existence même des droits humains. Ce sont des facultés vitales qui reposent sur l'intelligence et le comportement responsable du policier, nécessitant de sa part une grande dextérité et un discernement sans cesse renouvelé. Et c'est là toute la distinction faite d'avec les salopards évoqués plus haut. Cultive-t-on assez cette différence pour empêcher toute dérive?

Ne nous laissons pas tromper par les apparences. Veillons à ce que nos polices interviennent avec force et détermination dans la lutte contre les criminalités, y compris usant des moyens techniques les plus évolués, mais sans jamais – ô combien jamais! – négliger les vitamines qui renforcent tout corps démocratique: les droits humains!

Analyste & prévisionniste de police. Auteur du préambule de la Charte sur le site www.police-region-morges.ch

Suisse-Europe: réagir ne suffit plus



Jean Russotto

L'Europe, plus précisément l'Union européenne, fait sans cesse la une en Suisse, mais semble-t-il toujours pour les mêmes mauvaises raisons. Où est le pilote de ce bateau ivre? Et quid de l'euro, si proche et en même temps si loin, se doit-il de survivre alors que les économies nationales sont en dangereuse déliquescence? La litanie des ricanements est indomptable. Et, dans cette confusion des recettes de ce qui devrait être le redressement économique mondial, on perd de vue que, pas à pas, l'UE entame un lent retour à la viabilité. Un plan rigoureux et crédible pour une marche vers la croissance a été conçu et sera, par la force des choses, adopté. La longue convalescence devra être accompagnée de réformes institutionnelles significatives, puisque désormais l'Europe se veut davantage fédérale et encore plus respectueuse des souverainetés étatiques. L'intention est de dépasser l'approche, mal comprise, de la subsidiarité et de rendre aux Etats membres une part de souveraineté – sans toutefois renoncer, bien au contraire, au renforcement d'un pouvoir central fortifié, dans plusieurs domaines clés, parmi lesquels la fiscalité et le contrôle budgétaire.

Au-delà de ses grands projets (dont l'abolition des frontières et la libre circulation des personnes), l'UE, constituée des Etats membres et des institutions européennes, veut s'attaquer aux questions qui tourmentent tout un chacun; à savoir les conséquences de ce qu'est ce nouveau spectre qui hante le XXI^e siècle, celui de la globalisation. Plutôt que de régler le statut des oiseaux migrateurs dans l'Antarctique, l'UE veut unir les Etats membres et ses citoyens autour de thèmes vitaux. Comment le Vieux Continent, puissance économique indiscutable mais fragile, pourra-

til coexister avec les nouveaux marchés des pays émergents, de plus en plus vigoureux?

C'est dans cette refonte de la pensée économique et politique que le futur de la relation Suisse-UE et la signification de la politique européenne de la Suisse doivent se situer. En fait, où donc est passée cette politique européenne de la Suisse dont on ne veut plus parler, presque ignorée, car amorphe et jugée sans grande pertinence? Difficile à croire, mais ladite politique, bien que chétive, existe bel et bien. Mais voilà que cette politique d'intégration va prochainement faire sa grande réapparition en Suisse, certainement au grand dam de ceux qui ne souhaitent qu'une interdiction de penser (européen). Est-il possible, se dira-t-on, que dans le marasme actuel on doive en plus se soucier de ce que pense l'UE à propos de ses relations avec la Suisse?

Il n'est plus exclu que l'on s'achemine bientôt vers une confrontation fondamentale qui couve depuis plusieurs années

Ce que l'UE, dans un premier temps par l'intermédiaire de la Commission à Bruxelles, va incessamment expliquer pourrait bien remuer la réflexion politique et économique en Suisse. On se souvient que, en juin dernier, le Conseil fédéral a communiqué à l'UE une série d'intelligentes propositions destinées à structurer les relations bilatérales, avec l'intention de conserver un type de bilatéralisme qui a fait ses preuves. Lesdites propositions ont fait l'objet d'un examen attentif, et l'UE est sur le point d'arrêter sa position. On le pressentait, et maintenant on le sait, la réponse de l'UE sera tout sauf institutionnellement apaisante.

Comment en est-on arrivé à cet assemblage inextricable de divergences si profondes?

A juste titre, la Suisse s'en est rigoureusement tenue à une volonté univoque de maintenir sa souverai-

neté intacte. Pays tiers, elle n'a politiquement pas de comptes à rendre à l'UE, bien que la nécessité de composer avec le plus important de ses partenaires économiques soit une évidence. La Suisse a littéralement pénétré le marché intérieur de l'UE et elle lui en est reconnaissante; au point qu'elle souhaite poursuivre et approfondir sa participation, en modifiant aussi peu que possible ses propres règles, en veillant à ne pas faire violence à ses piliers constitutionnels (fédéralisme et démocratie directe). La logique est compréhensible et inattaquable.

Mais dans la maison communautaire, les principes de fonctionnement sont de la même trempe, à la nuance près qu'ils concernent un bloc de 500 millions d'habitants, tous citoyens des 27 Etats membres. Pot de fer contre pot de terre? Certainement pas, et la réponse de l'UE aux propositions institutionnelles suisses l'expliquera avec courtoisie, mais sans détour. Une forme d'adieu au clair-obscur.

Il n'est plus exclu que l'on s'achemine bientôt vers une confrontation fondamentale qui couve depuis plusieurs années; au moins depuis 2008, lorsque l'UE a adopté une doctrine politique, sous forme de conclusions, demandant à la Suisse de repenser un bilatéralisme jugé démodé. Depuis lors, la réaction suisse a été discrète. Elle est en fait inaudible à Bruxelles et, sans surprise, a fini par agacer les esprits. Dou les prises de position vigoureuses que va faire connaître l'UE.

Plusieurs des idées suisses avancées, par exemple assumer en large partie son propre système de surveillance administrative et judiciaire, relatif au droit communautaire repris par la Suisse, ne satisfont nullement la Commission. De même, le dialogue presque incompréhensible de ce qu'est une interprétation correcte du concept dit de l'homogénéité dans la reprise du droit communautaire par la Suisse. Bataille de principes, dogmatisme ou simplement concepts diamétralement différents de ce qu'est le bon exercice de la souveraineté dans un pays indépendant, à l'inverse de ce qui existe dans une union essentiellement économique et encore partiellement politi-

que? Juste interrogation, mais la véritable question est ailleurs.

Si la participation de la Suisse au marché intérieur – une dimension principalement économique – reste impérative, des accommodements doivent être vite trouvés. La réponse qui veut que la Suisse ait obtenu ce qu'elle souhaitait dans le grand marché européen, et que le reste est superflu, est une piètre façon de construire l'avenir, sans parler de l'insécurité juridique montante qui entoure tant l'avenir que le développement des accords bilatéraux. Il n'est plus possible de présenter des solutions institutionnellement équivoques et, par là, esquiver les questions fondamentales.

Les bonnes solutions au rébus sont peu nombreuses et toutes complexes. C'est en les débattant en Suisse que le progrès et, au-delà, un nouvel état d'esprit se feront jour. Ainsi, le concept de la création d'un vaste accord entre la Suisse et l'UE, dans lequel se fonderaient les accords bilatéraux existants et à venir, accompagné de mécanismes institutionnels qui s'appuieraient sur des idées développées il y a vingt ans lorsque a été négocié l'Accord EEE.

A mon sens, faire de l'EEE un grand accord bilatéral de ce type est juridiquement inapproprié et politiquement sans vraie saveur. En revanche, s'en inspirer sur certains points pourrait rapprocher la Suisse et l'UE. La position de la Commission européenne qui parviendra au Conseil fédéral répétera que l'UE tient au maintien des relations existantes, qui demeurent profondes, et que sa volonté est de les approfondir, mais pas à n'importe quelles conditions. Le temps est, cette fois, venu de penser différemment au niveau institutionnel. L'enjeu est la sauvegarde d'un vaste et précieux acquis, en écartant, une fois pour toutes, d'inutiles confrontations. Pour ce faire, une forme peut-être inédite de courage politique est indispensable. Réagir ne suffit plus.

Avocat, Bruxelles

La chronique

Cynisme étatique



Marie-Hélène Miauton

Dans le dernier *Matin Dimanche*, nous apprenions qu'un certain nombre de cantons avaient décidé de majorer le poste «Amendes» à leur budget 2013. Déjà en 2012, ils ont encaissé 8% de plus en moyenne. Les cantons romands se distinguent par des ponctions plus élevées qu'ailleurs en matière de circulation. Sévères-nous plus indisciplinés ou, au contraire, nos polices feraient-elles du zèle?

Indépendamment de ces différences qui font vivre le fédéralisme, il faut s'insurger du fait même de mettre un tel poste au budget. Il est indécent de parier sur la désobéissance des conducteurs et, dans le cas qui nous occupe, sur l'augmentation de leurs délits. Quand on sait que l'amende est censée décourager la récidive, cette inscription est contradictoire sur le fond. Ce n'est pas pour rien que le verbe «s'amender» et le substantif «amende» ont évidemment la même étymologie latine. Sur la forme, le procédé est révoltant car, même si nos autorités avaient constaté que les sommes restaient stables au point de pouvoir compter sur elles année après année, elles ne devraient quand même pas les inscrire au budget, ce qui laisse accroire que l'automobiliste est prédestiné au mal, sans rédemption possible.

Ce qui est faux. En moyenne, il s'améliore sans cesse. Mais puisqu'une certaine somme est planifiée, la maréchaussée fait évidemment en sorte de l'atteindre. Elle y est même fermement invitée! Ainsi, il est toujours possible, en multipliant les contrôles, d'augmenter le nombre des amendes. Le cynisme étatique est à son comble lorsqu'il investit dans de nouveaux appareillages, pour traquer encore et encore, au lieu de manifester sa satisfaction de voir les comportements routiers s'améliorer. Le citoyen est ainsi puni de se mieux conduire et, ipso facto, de ne pas assez remplir les caisses de l'Etat! L'injustice et l'arbitraire se révèlent dès lors qu'il ne s'agit plus du tout d'améliorer la sécurité routière.

De façon plus générale, les Etats désormais agissent comme des voyous à l'encontre de leurs administrés. On le voit évidemment chez nos voisins avec ces espions allemands ou français dédiés au filage des contribuables, qui viennent jusque chez nous acheter des employés de banque pour qu'ils dénoncent leurs clients. Ces mêmes Etats exploitent des données volées alors même qu'ils sont en pourparlers avec la Confédération pour régler les litiges en cours. Les Etats-Unis viennent de rétribuer à raison de 104 millions de dollars un homme qui n'est devenu un indic qu'après avoir été dénoncé par son client, lui-même trahi par sa banque d'ailleurs! La Grande-Bretagne diffuse par voie de presse les photos de ses gros contribuables soupçonnés de fraude pour que la population les désigne aux gendarmes.

Nous n'avons jusqu'ici jamais vu l'administration encourager ainsi la délation. Sachant qu'un flic sommeille au fond de chacun de nous, elle use ainsi d'un moyen, aussi fructueux que répugnant, qui réveille nos pires instincts. Toutes les dictatures en ont d'ailleurs fait usage. C'est mauvais signe!

mh.miauton@bluewin.ch